

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 4 octobre 2019

Date de convocation : 28/09/2019

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, Mme FLOURY Clara, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme DEMESSANCE Florence, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, Mme ROBECQUE Amandine, Mme MANFRINATO Mélissa, Mme RIZZO Nadine

EXCUSÉS : Mme DJOURI Fadhéla (pouvoir donné à Mme FLOURY Clara), M. DA SILVA CORREIA Manuel (pouvoir donné à M. ZDAN Michel). M. SAJDAK Henri (pouvoir donné à Mme DEMESSANCE Florence).

ABSENTS : M. OLIVA Charles, Mme LOUPADIERE Lynda,

Mme ROBECQUE Amandine a été élue secrétaire

COMPTE RENDU :

Monsieur le Maire souhaite rajouter des points à l'ordre du jour de ce conseil à savoir :

- Modification de la convention (Restaurant) suite à la démission de Monsieur PEQUEUX
- Mise en vente parcelle A 772 « Chemin du Château »
- Renouvellement adhésion SACPA (fourrière animale)
- Mise à disposition salles communales pendant la campagne électorale
- Nouvelle entité entreprise GARRIGUES
- Devis SPEHA – Remplacement d'une borne incendie
- Proposition acquisition Chemin Capayrou
- Renouvellement certificat électronique

1) Approbation du compte-rendu du 27/08

Reporter au prochain conseil.

-2) Délibération n° 2019 - 45 – Acquisition Chemin Capayrou.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017-06 du 27 janvier 2017 concernant la proposition de Monsieur MANFRINATO d'acquérir « Chemin de Capayrou ». Il précise que ce chemin n'a fait l'objet d'aucun entretien de la part de la Collectivité et ce depuis plus de 30 ans.

Monsieur le Maire donne lecture d'un arrêté du 25 novembre 1988 du Conseil d'Etat sur la désaffectation d'un chemin et indique que le Chemin de Capayrou peut être jugé désaffecté et donc intégré de fait dans le domaine privé de la Commune.

Monsieur le Maire précise toute de même qu'une enquête publique doit être établie suivant l'article R 161-25 du Code Rural.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'accepter et d'exécuter les termes de la délibération n° 2017- 06 et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'enquête publique.

-3) Délibération n° 2019 - 46 – Intégration dans le Domaine Public la parcelle n ° 1383 – Vente Commune / Collado

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2016-56 du 28 octobre 2016 concernant le bornage « Route de Caujac » et la délibération n° 2019-03 concernant l'acquisition de la parcelle n° 1383

L'acte de vente signé, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'intégrer dans le domaine public la parcelle citée suite à l'acquisition.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intégrer la parcelle n° 1383 pour une surface de 26 m² dans le domaine public.

-4) Délibération n° 2019 - 47 – Renouvellement adhésion SACPA - fourrière animale

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le partenariat avec la fourrière animale (SA SACPA) arrive à échéance. Par conséquent, il propose de renouveler la convention afin d'assurer les interventions illimitées nécessaires pour la capture des animaux errants ou dangereux.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de renouveler la convention avec la S.A SACPA pour la capture des animaux et autorise Monsieur le Maire à la signer.

-5) Délibération n° 2019 – 48 – Promesse de vente parcelle A772 « Chemin du Château »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise en vente du bien foncier A 772 sise « Chemin du Château » d'une surface de 1760 m².

Cette parcelle a, dans sa totalité, intégré le patrimoine communal suite à la procédure d'acquisition de biens abandonnés terminés début 2012.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la révision du PLU approuvée le 5 avril 2013, la zone 1AUB « Le Château » avait été prorogée, et a été donc ouverte à un emménagement d'ensemble, et que la parcelle A772 en faisait partie.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de promesse de vente qui est proposé par l'aménageur actuel (la SAS FONCIERE DU SUD) mentionnant le prix de **21 120 €** soit 12 € le m² et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal accepte la mise en vente de la parcelle A 772 sise « Chemin du Château » d'une surface de 1760 m² pour un montant de 21 120 €.

-6) Délibération 2019 – 49 – Mise à disposition des salles communales et photocopieur pendant la campagne électorale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition la salle de réunion et la salle polyvalente pour la campagne électorale. Il propose également de mettre à disposition le photocopieur (hors papiers) les après-midis uniquement quand la secrétaire est au bureau c'est-à-dire les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Toute personne devra présenter la preuve de l'enregistrement de sa candidature avant d'utiliser ces moyens de disposition.

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition de la salle de réunion et de la salle polyvalente pour la campagne électorale et la mise à disposition du photocopieur (hors papier) les après-midis quand la secrétaire est au bureau c'est-à-dire les lundis, mardis, jeudis et vendredis

-7) Délibération 2019 – 50 – Mise en vente parcelle n° 1189 « Route de Caujac » et raccordement assainissement collectif

Dans le cadre des travaux de la future tranche d'assainissement collectif « Bagnos, Route de Caujac », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'emmener le réseau assainissement en bordure de la parcelle A 1189 appartenant à la Commune afin de mettre en vente ce bien.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise en vente du bien foncier A 1189 sise « Route de Caujac » d'une surface totale de 1778 m² situées en zone UB pour 1754 m² et en zone Nco pour 24 m².

Ne pouvant prétendre envisager construire elle-même, il apparaît intéressant pour la commune de libérer ce bien à la construction par la mise en vente au prix de **60 000 €**. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette mission à l'agence ÉCLAIR IMMOBILIER.

Monsieur le Maire rappelle que cette vente viendra en recette au chapitre investissement

Le Conseil Municipal accepte la mise en vente de la parcelle n° 1189 au prix de 60 000 €, accepte la proposition d'emmener le réseau assainissement en bordure de ladite parcelle et autorise Monsieur le Maire à mandater l'agence ECLAIR IMMOBILIER.

-8) Délibération n° 2019-51 – Dénonciation de qualité de co-gérant de Monsieur PEQUEUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2019-25 du 24 mai 2019 portant sur l'attribution du bail du bâtiment communal sise 7 Place du Village à Monsieur REQUENA Frédéric et Monsieur PEQUEUX Laurent.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur PEQUEUX Laurent désirant se dénoncer de ses engagements de co-gérant du restaurant « AU FIL DES SAISONS » par conséquent Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier la convention d'occupation de domanialité publique.

Le Conseil Municipal accepte la dénonciation de Monsieur PEQUEUX en qualité de co-gérant du restaurant « Au Fil des Saisons », décide de porter en avenant la décision de Monsieur PEQUEUX sur la convention d'occupation de domanialité publique.

-9) Délibération n° 2019-52 – Don du véhicule Corbillard à l'association « Les Vieux Outils » d'Auterive

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le corbillard de la Commune est stocké dans le hangar de Monsieur MERCADIER décédé et informe que ce bien a été vendu. De fait, il y a lieu d'enlever ce véhicule.

Il propose de céder ce véhicule à l'association LES VIEUX OUTILS d'Auterive qui se chargera de venir le récupérer.

Le Conseil Municipal accepte de céder ce véhicule à l'association « Les Vieux Outils » d'Auterive et autorise Monsieur le Maire à contacter l'association pour l'enlèvement du véhicule à leur charge.

-10) Délibération n° 2019-53 – Demande construction d'une entrée « bateau » desservant 3 parcelles – 11 Place du Village.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire domicilié 11 place du Village à Grazac a divisé sa parcelle en 3 parties. De fait, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de cet administré demandant d'exécuter les travaux : « une entrée bateau » pour accéder à ces 3 parcelles aux frais de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune n'a pas établi de règlement de voirie et par conséquent le Conseil peut décider que les travaux soient à la charge du pétitionnaire ou à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve les travaux « une entrée bateau » pour accéder aux 3 parcelles sises 11 Place du Village à Grazac et autorise lesdits travaux à charge du pétitionnaire.

-11) Délibération n° 2019-54 – Nouvelle entité entreprise GARRIGUES qui devient MULTISERVICES GRAZACOIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise GARRIGUES de Grazac a changé son entité. Son nouveau nom est MULTISERVICES GRAZACOIS ;

De fait, il présente un nouveau devis avec cette entité pour la pose du carrelage au sol de la salle polyvalente (« cuisine » et toilettes) pour un montant de 1814.16 € HT.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle entité de l'entreprise et accepte le devis pour un montant de 1814.16 € HT.

-12) Délibération n° 2019 - 55 - Devis SPEHA – Remplacement d'une borne incendie.

Monsieur le Maire présente le devis du SPEHA pour le remplacement d'une borne incendie « Chemin du Château » ; il s'élève à 1517.10 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-13) Questions et informations diverses

- *Nouveau fournisseur du groupement SDEHG : Total Direct Energie à compter du 1^{er} janvier 2020.*
- *Devis Les Volailles Grazacoises pour cadeau des Aînés : **Le Conseil Municipal accepte***
- *Demande passe Electricien à l'Eglise : Monsieur LORRAIN s'en occupe.*
- *Remerciement du Président du Comité Départemental du Tourisme pour l'accueil concernant le concours des villes et villages fleuris.*
- *Permanence de Monsieur IZARD, président du SDEHG, le jeudi 25 juillet à Saint-Gaudens.*
- *Demande entretien du boulodrome par l'association La Pétanque Grazacoise.*
- *Festival musico – laineux associé par l'association PROMOUV. Date souhaitée fin septembre 2020 : **le Conseil Municipal approuve.***
- *Diagnostic énergétique école maternelle : reste à charge de la Commune 37.78 € à refacturer au Syndicat des Côteaux.*

Séance levée à 22H30.

Approuvé le 25/10/2019 à l'unanimité

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	